

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 256

présenté par

Mme Descamps, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 1ER BIS

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Elle garantit l'indépendance de sa rédaction et contribue à promouvoir la liberté de la presse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un communiqué daté du 18 avril 2024, Reporters sans Frontières indiquait : « Depuis quelques mois, le patron de TV5 Monde est en tournée pour tenter de faire entrer plusieurs pays africains à l'actionnariat de la chaîne, dont le siège est basé à Paris. Si l'objectif affiché d'ouverture à d'autres acteurs de la Francophonie est tout à fait louable, le casting comprend plusieurs États au passif très lourd en matière d'atteintes à la liberté de la presse et dont les chaînes publiques nationales, appelées à être représentées et diffusées, restent des instruments de propagande au service des régimes en place, très loin des standards d'une information libre, plurielle, fiable et indépendante. »

Dans ce contexte, et alors qu'il existe des inquiétudes légitimes en interne, le présent amendement ne vise pas à restreindre l'ouverture du capital de la société – qui peut être nécessaire et profitable – mais à garantir que cette ouverture ne puisse se faire sans que l'indépendance de la rédaction et la liberté de la presse ne soient strictement garanties.

Alors que l'article 1er bis permet la création d'un article 44-2 dans la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 consacrant les missions de la société TV5 Monde, le présent amendement vise à préciser, et rappeler, ces éléments fondamentaux, notamment dans le contexte où il s'agit ici d'un acteur majeur de l'audiovisuel public extérieur.